

AMÉLIORONS LES CONDITIONS DE TRAVAIL

DES AGENTS TECHNIQUES DES COLLÈGES !



Les agents techniques des établissements d'enseignement jouent un rôle essentiel dans le bon fonctionnement des collèges. Pourtant, leurs conditions de travail restent souvent difficiles et méritent une réelle amélioration, la CGT Affaires scolaires revendique :

Reconnaissance du métier : La valorisation des compétences et des missions essentielles (maintenance, restauration, entretien des locaux, etc.).

Meilleures conditions de travail : l'amélioration des équipements et des espaces de travail.

Revalorisation des primes : Une rémunération à la hauteur des responsabilités et des efforts fournis.

Renforcement des effectifs : Stop à la surcharge de travail ! Plus de personnel pour assurer un service public de qualité.

Clarification des relations avec les caisses des écoles : afin d'améliorer la coordination et de garantir une gestion respectueuse des ATEE, il est souhaitable d'aborder les relations parfois difficiles entretenues avec les caisses des écoles, dans certains collèges.

La CGT Affaires scolaires réaffirme son engagement à lutter contre la précarité dans le remplacement des ATEE pendant les heures de restauration par des agents précaires. Il convient de s'interroger sur les décisions que prendront les gestionnaires et la DASCO quant aux heures de travail que les ATEE ne seront plus amenés à effectuer pendant ce temps-là ?

Communication et transparence

- Mettre en place des réunions régulières entre les adjoints techniques et les responsables des caisses des écoles pour échanger sur les besoins et les difficultés rencontrées ;
- Clarifier les rôles et responsabilités de chacun afin d'éviter les malentendus et les tensions ;
- Le secrétaire général doit coordonner une communication efficace. L'absence de coordination claire entrave le bon fonctionnement du service avec les personnels des caisses des écoles et pénalise les adjoints techniques.

Reconnaissance et valorisation du travail

- Sensibiliser les caisses des écoles à l'importance du travail des adjoints techniques et à leurs contraintes spécifiques ;
- Mettre en place des formations communes pour renforcer la compréhension mutuelle des missions de chacun ;
- Adapter les plannings et les charges de travail en fonction des réalités du terrain ;
- Assurer un suivi des équipements et des ressources nécessaires pour éviter les situations de travail dégradées ;
- Favoriser un dialogue social ouvert pour discuter des améliorations possibles ;
- Désigner un référent ou un médiateur pour gérer les éventuels conflits entre les adjoints techniques et les caisses des écoles ;
- Encourager une approche collaborative plutôt qu'une relation hiérarchique stricte.

